



Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel 02 54 46 49 67 - Fax 02 54 46 50 79

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 23 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le 23 juin à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : MM GODRON, GARNIER , Mme GESSAT (Beuvron amont), MM BOUQUIN, DOUSSELIN, BARDON (Centre Amont), MM GAULT, CHESNEAU (Beuvron aval) MM DESROCHES , TOUCHET, LHOMME (Centre Aval), MM DYE, MOREAU, MARSEAULT (Bièvre) ,MM PRINCE, ROBERT, Mme VALOIS (Centre cosson) et MM ROUX, PICHET et SAUVE (Bas Cosson).

ABSENTS EXCUSES: MM BEIGNET, GAMBS (Beuvron amont), M TERRIER (Centre Amont) M CHICOINEAU (Bièvre), M LIAGRE (Beuvron Centre Aval) et M CHICOINEAU (Bièvre).

Assistaient à la réunion : MM MAURICE, M CLOUET (Centre cosson).

Date de la convocation le 12 juin 2008.

Ordre du jour :

- Délégations d'attribution du comité syndical au président
- Commission d'appel d'offres
- Programme 2008 de Lutte contre la Grenouille Taureau
- Décision Modificative Budgétaire 1/2008
- Communication sur le Contrat de Bassin
- Questions diverses

DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Vu l'article L2122 du CGCT,

Vu la séance du comité syndical du 28 mai 2008 au cours de laquelle a été élu le bureau du comité syndical,

Considérant que l'article L2122-22 du CGCT donne au comité syndical la possibilité de déléguer au Président pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration syndicale et de simplifier la gestion des affaires du syndicat,

Après examen des attributions du comité syndical que ce dernier peut déléguer au Président,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de simplifier la gestion du syndicat, à donner au président un certain nombre de délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité d'attribuer les délégations suivantes au Président et en cas d'absence de celui-ci aux vice-présidents puis au membre du bureau :

- N°4-De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres au seuil défini par décret ainsi que toute décision

concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- N°5 – De décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- N°6-De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- N°7 – De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- N°9- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- N°10- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros ;
- N°11- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- N°20- De réaliser des lignes de trésoreries sur la base d'un montant maximum autorisé par le comité syndical soit 60 000 €.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 22 du code des marchés publics

Considérant que le syndicat est composé entre autres de communes membres de plus de 3500 habitants,

Il convient que la commission d'appel d'offres soit composée du Président et de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants parmi les délégués titulaires:

Sont élus à l'unanimité :

Président : - M Daniel DESROCHES

| | | | |
|---------------------|---------------|-------------------|--------------|
| Titulaires : | -M LEROUX | Suppléants | - M TOUCHET |
| | -M CHICOINEAU | | - M CHESNEAU |
| | -M DOUSSELIN | | - M PRINCE |
| | -M GAULT | | - M ROBERT |
| | -MGODRON | | - M COELHO |

VALIDATION DU PROGRAMME 2008 DE LUTTE CONTRE LA GRENOUILLE TAUREAU

Considérant la délibération du 19 février 2004, désignant le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron comme maître d'ouvrage,

Considérant la délibération du 22 octobre 2007, autorisant le Président à solliciter les financeurs, Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical le montage financier du programme 2008,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le programme 2008 de lutte contre la grenouille taureau et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE 1/2008

Le programme 2008 de lutte de la contre la Grenouille Taureau s'intègre dans le budget primitif 2008 sans apporter de modification de celui-ci. : En effet des crédits prévus pour la GT 2007 n'ont pas été utilisés.

COMMUNICATION SUR LE CONTRAT DE BASSIN

Intervention de Marcelline CHARPENTIER, animatrice du Contrat de Bassin

Présentation d'un diaporama sur la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Le diaporama avait pour but de présenter les articulations entre les deux documents issus de la DCE (le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le programme de mesures) et le contrat de bassin.

Dans le cadre du SDAGE, l'Agence de l'Eau a réalisé un état des lieux des cours d'eau suivant 7 paramètres :

- Pesticides,
- Macropolluants : matières organiques d'origine naturelle et anthropique,
- Micropolluants : industries,
- Nitrates, issus des engrais d'origine agricole
- Hydrologie : étangs, prélèvements,
- Morphologie : barrages, puis a désigné les cours d'eau concernés
- Biologie : poissons, macrofaune benthique (larves d'insectes...)...

Cet état des lieux a permis de déterminer les cours d'eau qui pourraient atteindre le bon état en 2015, 2021 et 2027.

Ainsi, sur le bassin du Beuvron, le Néant et la Tharonne devraient atteindre le bon état en 2015, le Beuvron, la Bonneheure, le Conon et le Cosson dans sa partie médiane en 2021, la Bièvre, le Cosson aval et amont et la Canne n'atteindraient le bon état qu'en 2027. Ces derniers cours d'eau sont en effet dégradés sur plusieurs paramètres et en agissant dès maintenant, le bon état ne pourra être atteint qu'en 2027.

Les actions du contrat de bassin répondent aux objectifs de bon état :

- Améliorer la qualité écologique des cours d'eau (MORPHOLOGIE),
- Reconquérir la qualité des eaux (MACROPOLLUANTS, PESTICIDES, NITRATES),
- Protéger et valoriser les zones humides du Bassin (BIOLOGIE, HYDROLOGIE),
- Améliorer la gestion quantitative (HYDROLOGIE),

QUESTIONS DIVERSES

ADHESION A L'OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES DE LOIR-ET-CHER

Demande d'adhésion en tant que « membre adhérent »

Monsieur le président rappelle la signature de la convention d'échange de données extraites de la plate forme PILOTE 41 gérée par l'Observatoire Economique des Territoires de Loir-et-Cher permettant d'accéder à certaines données de l'observatoire et mettant à disposition des données propres au SEBB.

Monsieur le Président précise que le partenariat avec l'Observatoire doit être établi de manière conventionnelle. L'adhésion en qualité de « membre adhérent » permettrait de participer au comité de programmation des études et à l'assemblée générale de l'Observatoire. Elle inclut également l'accès à l'intégralité des outils mis en place par l'Observatoire via son extranet.

Monsieur le Président demande l'exonération de la cotisation du fait que les communes du Syndicat cotisent déjà à l'observatoire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide l'adhésion du SEBB à l'Observatoire de l'Economie et des territoires de Loir-et-Cher en tant que membre adhérent,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

CONTRAT DE BASSIN

Des membres du Comité Syndical abordent certains points du contrat de bassin.

Monsieur le Président sollicite une réunion de bureau avec les membres concernés et la date du 7 juillet est retenue. Il propose également d'organiser en septembre une réunion du comité pilotage de Bassin comprenant les délégués des différents syndicats et les Maires de toutes les communes du syndicat.

REUNION COMITE DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000 « SOLOGNE »

Intervention de Monsieur GODRON qui résume la réunion du 16 juin dernier et informe que Monsieur Patrice-Martin LALANDE a été élu président de cette assemblée.

Fin de la séance 19h30